

## 17190 Saint-Georges-d'Oléron.

**Les Saumonards**, après Boyardville.  
soit 500 mètres de Plage Naturiste  
Carte Michelin 71 pli 13. Prendre D 126  
A Boyardville prendre la direction de la  
Pointe des Saumonards. Continuer en forêt au delà  
du Camping Municipal \*\* et du Fort à droite.  
Accès étroit sur 2 km, avec assez peu de Parking.  
Portique à 2,20m + Sens giratoire à l'arrivée.  
Grande pancarte très informative en saison :  
Poste d'intervention déplacé à Boyardville.  
Direction Plage naturiste au nord, à gauche  
Suivre la clôture : grillage de protection des dunes.  
Temps de marche 10 min. en prenant à gauche  
Repère : des bouchots, visibles à marée basse.  
Exposition à l'est = à l'abri des vents d'ouest.  
Plage appréciée des Naturistes depuis 1973 !  
Arrêté Municipal d'autorisation du **30 janvier 2003**.  
Naturisme interdit en forêt et sur les dunes.  
Baignade autorisée mais non surveillée.  
Dénivellation : selon marée, selon saison.  
Présence de [ [plages 17](#) ] antenne du C.N.C.

Se renseigner auprès des Offices de Tourisme :  
Saint Georges d'Oléron Tél. 05 46 76 63 75  
- Domino Tél. 05 46 76 65 75  
- Boyardville Tél. 05 46 47 04 76  
Le Grand-Village-Plage Tél. 05 46 47 58 00  
Saint-Trojan-les-Bains Tél. 05 46 76 00 86  
Maison du Tourisme au Viaduc Tél. 05 46 85 65 23

Contact Président **Jacques GARDEY**

Dom. 1 Place des Alouettes

LA PALMYRE

17570 LES MATHES

Tél. Rép. **05 46 22 32 91**

Tél. mobile 06 84 31 26 44

Fax 08 25 17 21 98

E-mail [jacques.gardey@libertysurf.fr](mailto:jacques.gardey@libertysurf.fr)

Site <http://plages17naturisme.chez-alice.fr>

Ce site nécessite Internet Explorer

Site <http://www.plages17naturisme.com>

réf. oléron7verso\_édition 15 juin 2007

## 17370 Le Grand-Village-Plage à Oléron

**La Giraudière**,  
soit 400 mètres de Plage Naturiste :  
Carte Michelin 71 pli 14. D 126 Forêt de Saint-  
Trojan. Direction : Le Grand-Village-Plage.  
Plan à l'Office de Tourisme, Boulevard de la Plage.  
Vers Mairie / O.T. petit train : navette pour la plage.  
C'est la plage la plus aisée pour des Handicapés.  
Accès très facile, par le Boulevard de la Plage, en  
ville, puis en forêt tout droit vers Grand Parking.  
(Si camping-car portique à 2 m. soit 1,5 km avant)  
Pavillon bleu – Snack/bar et Bloc sanitaire/douche  
+ Poste d'intervention « Giraudière »

Temps de marche dix minutes au nord, à droite,  
et au-delà de 450 mètres, surtout en haute saison.  
Plage naturiste sur 400 mètres jusqu'à  
la passe de l'épinette, vers dune la plus haute.

Autres accès connus des habitués insulaires : vers  
Tennis, marcher vingt minutes, passe de l'épinette  
Ou bien Carrefour : Rue des Grandes Landes  
Maison Forestière, chemin des sœurs en forêt :  
ligne ou passe des Sœurs ou passe des Allassins.  
Ensuite marcher sur la plage au sud, à gauche,  
jusqu'à la passe de l'épinette.

Arrêté Municipal d'autorisation du **17 mars 2003**.

Naturisme interdit en forêt et sur les dunes.

A proximité, espace autorisé : chars à voile

Plage sportive avec nombreux surfeurs.

Présence de [ [plages17](#) ] antenne du C.N.C.

**Camping Naturiste\*\* Le Petit Dauphin**

1696 route de La Fouasse 17570 LES MATHES

Tél. / fax 05 46 06 38 23

Tél. mob. 06 76 37 57 65

E-mail [lepetitdauphin2@wanadoo.fr](mailto:lepetitdauphin2@wanadoo.fr)

Site <http://www.le-petit-dauphin.com>

GPS = lat. 45.72 (45°43') et long. -1.17 (-1°10')

## 17370 Saint-Trojan-Les-Bains à Oléron.

**La Grande Plage**, Carte Michelin 71 pli 14.  
soit 500 mètres de plage naturiste officielle et très  
ancienne et reconnue sur le plan international.  
Droit coutumier revendiqué, par les habitués de l'île.  
Accès facile D 126 / puis 126 E1. Tout droit !  
Forêt de Saint-Trojan. Parking saturé en saison,  
donc stationner auparavant et arriver assez tôt.  
Renoncer au chemin caillouteux, difficile, à gauche.  
Temps de marche 10'. Parking au bout pour les plus  
aventuriers ! déconseillé ! Respecter les palissades.  
Dunes assez hautes, redoutées par les handicapés.

Autre accès simple, très facile par la plage textile +  
Poste d'intervention puis direction au sud à gauche.  
Plage tolérée par la Gendarmerie et la Municipalité.

Accord du Maire renouvelé plusieurs fois,  
entre le 14 juillet 1979 et le 19 mai 2006.

Le Maire préfère parler de « pratique coutumière »  
Baignade non surveillée. Plage très bien balisée.  
Signalisation selon le principe des totems.  
Limite au sud = Espace réservé aux Chars à voile  
vers la pointe de Gatseau (où arrive le petit train).  
Naturisme interdit en forêt et sur les dunes.  
Présence de [ [plages 17](#) ] antenne du C.N.C.

**+ 3 plages naturistes en Presqu'île d'Arvert :**

La Côte Sauvage soit 5 kilomètres - La Tremblade.  
La Pointe Espagnole, ligne 13 à La Bouverie, ligne 32

La Grande Côte : 800 m. autorisés par 2 communes,  
- entre la ligne 12 et la ligne 15 -  
plage La Lède, commune Les Mathes / La Palmyre  
plage Les Combots, commune Saint-Palais-sur-Mer.

Une plage autorisée à la pratique du Naturisme n'est  
pas privée. L'accès au rivage est un droit.  
Il s'agit du domaine public maritime. Passage libre, sur  
la plage, sur une bande de 3 mètres, au bord de l'eau !

CF. Carte I.G.N. 1330 0T